

DEMARCHE DECLARATION des REVENUS

Pourquoi déclarer mes impôts ?

C'est une obligation fiscale sinon vous pouvez avoir des amendes, des pénalités ou des majorations.

La 1^{ère} déclaration de vos revenus est obligatoire dès vos 18 ans, si vous n'êtes plus rattaché au foyer fiscal de vos parents. Vous devez déclarer vos propres revenus et l'ensemble des revenus du foyer fiscal.

Je déclare mes REVENUS même s'ils sont très faibles CAR BESOIN d'un AVIS de NON-IMPOSITION pour faire valoir mes droits et bénéficier des aides sociales.

Voici une aide en vidéo pour comprendre :

<https://www.youtube.com/watch?v=QndS96yEOk0>

QUAND ?

La déclaration des revenus se fait généralement entre **AVRIL** et **JUIN**. **Le temps de déclaration est divisé en 3 ZONES** géographique (numéro des départements)

ATTENTION je dois respecter des dates :

Début de la déclaration en ligne des revenus le **10 avril 2025**.

1^{ère} LIMITE si DECLARATION PAPIER le mardi **20 mai 2025**.

2^{ème} LIMITE **jeudi 22 mai 2025** pour le département de la Corrèze 19

3^{ème} LIMITE **mercredi 28 mai 2025** pour le département de la Creuse 23

4^{ème} LIMITE **jeudi 5 juin 2025** pour le département de la Haute-Vienne 87

Si j'ai un doute, voici le lien pour aller chercher l'information. Ci-dessous voici aussi le tableau récapitulatif du service public.fr sur les dates.

Quelle est la date limite pour faire sa déclaration de revenus pour les impôts ?

Vérifié le 10 avril 2025 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

La déclaration en ligne des revenus de 2024 débute le 10 avril 2025.

La date limite varie selon que vous effectuez votre déclaration sur formulaire papier ou en ligne.

Vous pouvez utiliser le simulateur suivant pour connaître la date qui vous concerne :

 [Vérifier la date limite de votre déclaration de revenus](#)

La déclaration des revenus par internet est obligatoire si votre résidence principale est équipée d'un accès à internet et que vous êtes en mesure de faire votre déclaration en ligne.

 Tableau - Date limite pour faire votre déclaration de revenus en ligne

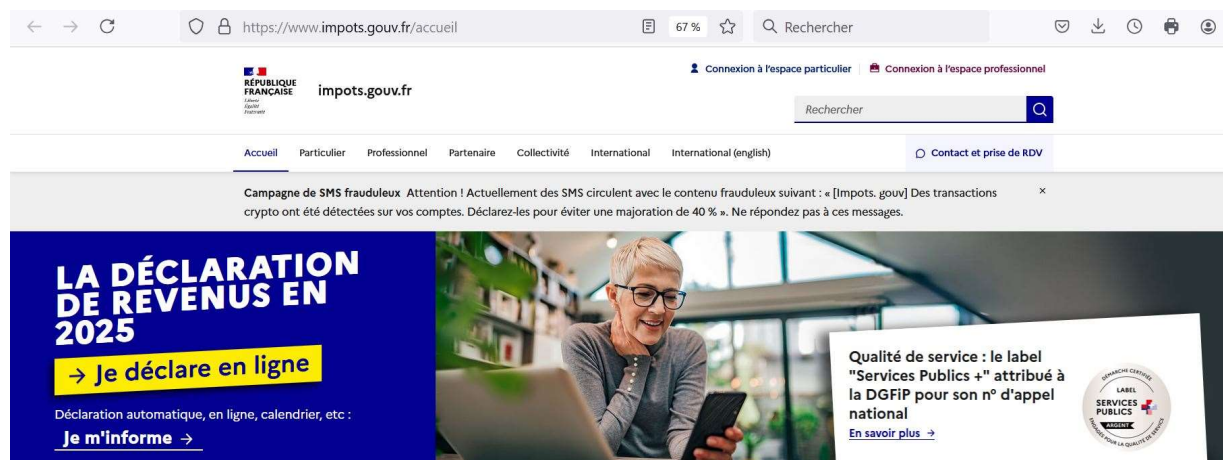
Département	Date limite de déclaration
01 au 19	Jeu 22 mai 2025 à 23h59
20 au 54 (y compris le 2A et le 2B)	Mercredi 28 mai 2025 à 23h59
55 au 974/976	Jeu 5 juin 2025 à 23h59
Non-résidents	Jeu 22 mai 2025 à 23h59

Comment déclarer mes impôts sur le revenu ?

La déclaration se fait en télédéclaration sur impots.gouv.fr sur ordinateur (tablette, téléphone...), par l'application ou en format papier.

✧ Télédéclaration via le site impots.gouv.fr :

<https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://www.impots.gouv.fr/accueil&ved=2ahUKEwjY9WG7qiFAxUNTKQEhXXVBdAQFnoECACQAQ&usg=AOvVaw3NUtjetOnOBhhKsH74lojn>



The screenshot shows the homepage of impots.gouv.fr. At the top, there's a navigation bar with links for 'Connexion à l'espace particulier' and 'Connexion à l'espace professionnel'. Below this is a search bar with the text 'Rechercher'. The main content area features a large blue banner on the left with the text 'LA DÉCLARATION DE REVENUS EN 2025' and a yellow button that says '→ Je déclare en ligne'. To the right of the banner is a photo of a smiling woman looking at a tablet. Further right, there's a section titled 'Qualité de service : le label "Services Publics +" attribué à la DGFiP pour son n° d'appel national', accompanied by a circular logo. A small warning message at the top right states: 'Campagne de SMS frauduleux. Attention ! Actuellement des SMS circulent avec le contenu frauduleux suivant : « [Impots. gouv] Des transactions crypto ont été détectées sur vos comptes. Déclarez-les pour éviter une majoration de 40 % ». Ne répondez pas à ces messages.'

✧ Télédéclaration via l'application

impots.gouv

Direction générale des Finances publiques

3,9★
25 k avis

5 M+
Téléchargements

PEGI 3

Installer

Partager

Ajouter à la liste de souhaits



✧ Déclaration via le formulaire papier Cerfa 2042

MAIS le formulaire n'est pas accessible tout de suite, et le délai pour déclarer est beaucoup plus court.

2042
cerfa
N°10330 ° 27

DÉCLARATION DES REVENUS 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Vous déposez une déclaration pour la première fois : ☐ cochez ▶
Joignez une copie de justificatif de votre identité
(carte d'identité, passeport, livret de famille, carte de séjour...)

Vous avez déjà déposé une déclaration. Indiquez :
N° FIP ▶
N° fiscal ▶
N° fiscal du conjoint ▶

NUMÉROS PRÉSENTS SUR LA DÉCLARATION DE REVENUS OU SUR VOTRE DERNIER AVIS D'IMPÔT

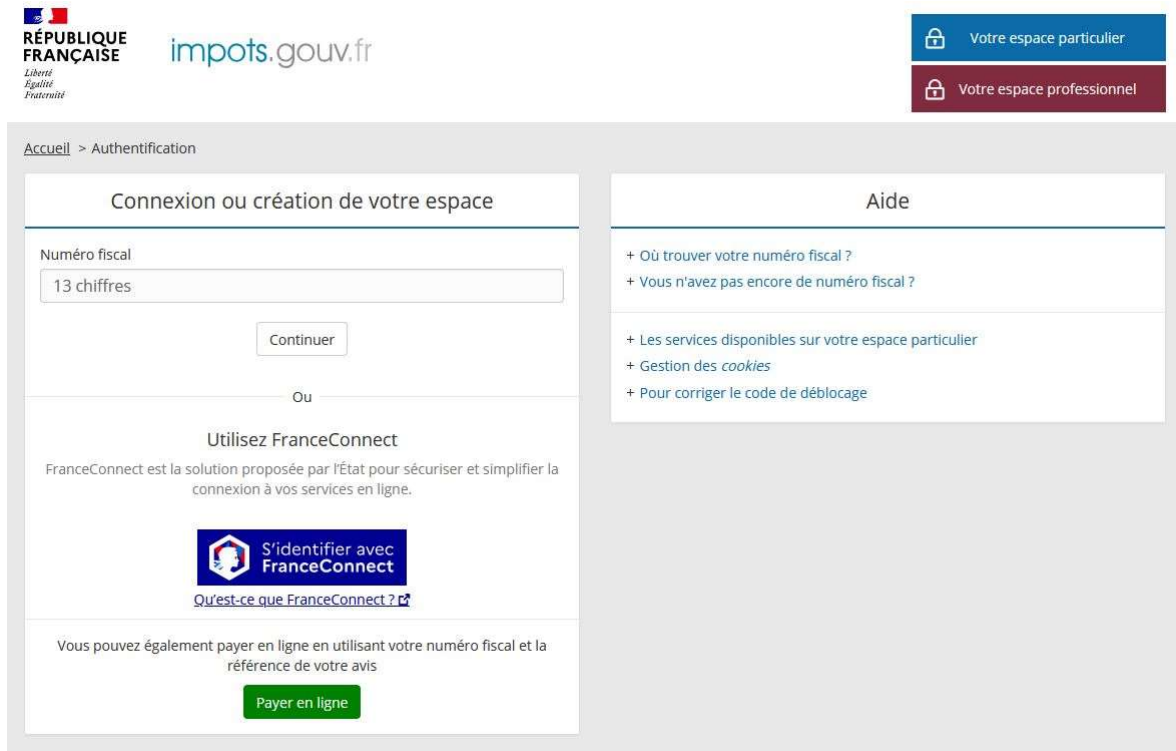
ÉTAT CIVIL

DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2	
	Monsieur ☐ Madame ☐		Monsieur ☐ Madame ☐
Nom de naissance			
Prénoms			
Date de naissance			
Lieu de naissance	DÉPARTEMENT COMMUNE OU PAYS SI NÉ(E) À L'ÉTRANGER	DÉPARTEMENT COMMUNE OU PAYS SI NÉ(E) À L'ÉTRANGER	

MA (1ERE) DECLARATION DE MES REVENUS

ETAPE 1

Je me connecte à mon ESPACE PARTICULIER, pour avoir accès à ma déclaration en ligne PRE-REMPLEE.



Accueil > Authentification

Connexion ou création de votre espace

Numéro fiscal

13 chiffres

Continuer

Ou

Utilisez FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

Vous pouvez également payer en ligne en utilisant votre numéro fiscal et la référence de votre avis

Payer en ligne

Aide

- + Où trouver votre numéro fiscal ?
- + Vous n'avez pas encore de numéro fiscal ?
- + Les services disponibles sur votre espace particulier
- + Gestion des cookies
- + Pour corriger le code de déblocage

Je dois indiquer **mon numéro fiscal** ou me connecter en utilisant FranceConnect.

MAIS JE NE CONNAIS PAS MON NUMERO FISCAL :

- ⇒ Je contacte mon centre des impôts pour qu'il me l'envoie par courrier
- ⇒ J'en fais la demande via le site internet [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr). Je devrais recevoir les informations par courrier ou par mail.

Pour faire ma demande en ligne, je suis les indications de l'image ci-dessous.

Contact et prise de rendez-vous

Cette page permet de rechercher les coordonnées d'un service en répondant à un questionnaire dynamique. Dans certains cas il vous sera nécessaire de préciser le département à l'aide d'une liste déroulante ou de saisir une adresse à l'aide d'un formulaire.

Vous êtes :

☒ Particulier		☐ Particulier domicilié hors de France		☐ Professionnel	
☐ Entreprise étrangère Sans établissement stable en France		☐ Partenaire			

Votre demande concerne :

☐ La gestion de vos impôts Déclarer, payer, contester		☐ La gestion de votre patrimoine Donation, succession, cession de titres, déclarations foncières...		☐ Une autre démarche fiscale Quitus fiscal, conciliateur fiscal	
☐ Le paiement d'une facture publique Cantine, crèche, hôpital...		☐ Le paiement d'une amende ou d'un forfait de post-stationnement		☒ L'accès à votre espace particulier et à vos services en ligne	

Au sujet de :

☐ Une difficulté pour vous connecter ou pour effectuer une démarche en ligne		☒ Une difficulté pour créer votre espace particulier	
--	--	---	--

Plus précisément

☐ Vous connaissez votre numéro fiscal		☒ Vous ne connaissez pas votre numéro fiscal	
---	--	---	--

Moyens de contact :

Comment puis-je créer mes identifiants pour accéder à mon espace particulier ?

Votre espace particulier vous offre différents services en ligne. Pour y accéder, la Direction générale des Finances publiques doit vous attribuer des identifiants.

L'attribution des identifiants se fait sur la base de votre état civil, d'une adresse postale et de la copie d'une pièce justificative d'identité.

Attention ! Si vous êtes non-résident, vous devez communiquer ces informations au moyen d'un formulaire dédié.. [Plus d'informations](#)

Si vous déclarez vos revenus et/ou votre patrimoine en France pour la première fois cette année, vous ne pouvez pas accéder à la déclaration de revenus en ligne, depuis votre espace particulier. Vous devez donc transmettre à votre service des impôts une déclaration papier, téléchargeable depuis le moteur de recherche du site impots.gouv.fr.

Pour communiquer ces informations vous disposez des modalités suivantes :

- Au guichet de votre centre des finances publiques
- Par courrier postal

Je répertorie l'ensemble de mes revenus de l'année précédente, de janvier 2023 à Décembre 2023.

1 I TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS, RENTES				
TRAITEMENTS, SALAIRES	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1 ^{RE} PERS. À CHARGE	2 ^E PERS. À CHARGE
Traitements et salaires	1AJ	1BJ	1CJ	1DJ
Revenus des salariés des particuliers employeurs	1AA	1BA	1CA	1DA
Abattement forfaitaire <i>Assistants maternels/familiaux, Journalistes</i>	1GA	1HA	1IA	1JA
Heures supplémentaires et jours RTT exonérés	1GH	1HH	1IH	1JH
Pourboires exonérés	1PB	1PC	1PD	1PE
Prime de partage de la valeur exonérée	1AD	1BD	1CD	1DD
<i>En cas de majoration du seuil d'exonération</i>	1AV ☒	1BV ☒	1CV ☒	1DV ☒
Revenus des associés et gérants <i>article 62 du CGI</i>	1GB	1HB	1IB	1JB
Droits d'auteur, fonctionnaires chercheurs	1GF	1HF	1IF	1JF
Autres revenus imposables <i>Chômage, préretraite</i>	1AP	1BP	1CP	1DP
Salaires perçus par les non-résidents et salaires de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AF	1BF	1CF	1DF
Autres salaires imposables de source étrangère	1AG	1BG	1CG	1DG
Frais réels	1AK	1BK	1CK	1DK

Mon employeur m'a fait une attestation fiscale ? Je vérifie si j'ai les mêmes montants.

J'ai été en arrêt maladie et j'ai perçu des IJ (Indemnités Journalières), je les répertorie. Je récupère mon relevé fiscal auprès de l'assurance maladie (par le site ameli, si j'ai créé un compte).

J'ai fait des dons (je les additionne). Attention avoir un justificatif de cette dépense.

7 I RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT	
Dons versés à des organismes établis en France	
Dons versés à des organismes d'aide aux personnes en difficulté <i>(maximum 1 000 €)</i>	7UD
Dons versés à des associations culturelles <i>(maximum 562 €)</i>	7UJ
Dons versés à d'autres organismes d'intérêt général, aux associations d'utilité publique, aux candidats aux élections	7UF

Le statut apprenti est particulier. Je déclare mes revenus à partir d'un certain plafond.

(Pour la déclaration de 2025 sur les revenus de 2024, le **plafond des revenus de 2024 est de 21 273€**)

RQ : Pour vous faire une idée 21273€ / 12 mois = 1772,75€ / Mois

Impôt sur le revenu - Comment est imposé le salaire d'un apprenti ?

Vérifié le 01 janvier 2025 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour un jeune apprenti, les salaires sont exonérés dans la limite du Smic. Que vous soyez les parents ou le jeune concerné, nous vous indiquons les informations à connaître pour la déclaration 2025 des revenus de 2024.

Vous êtes l'apprenti

Vous êtes les parents de l'apprenti

Si vous êtes majeur et que vous n'êtes pas rattaché à la déclaration de revenus de vos parents, vous devez déclarer vos revenus.

Si vous êtes rattaché à la déclaration de revenus de vos parents, ils doivent intégrer vos revenus à leur déclaration.

Si vous étiez apprenti en 2024, que ce soit dans le secteur privé ou dans la fonction publique, et que vous avez perçu des revenus liés à ce contrat d'apprentissage, ces salaires sont exonérés jusqu'à **21 273 €**.

Attention

Cette limite s'applique avant la déduction des frais professionnels.

Vous devez déclarer uniquement la partie du salaire (net imposable) supérieure à cette somme.

Exemple :

Vous étiez apprenti en 2024 et vous avez perçu **21 500 €** de salaire.

Le montant de ce salaire est exonéré dans la limite de **21 273 €**.

Le revenu à déclarer est de **227 € (21 500 € - 21 273 €)**.

La déduction forfaitaire de 10 % pour frais est calculée automatiquement sur le montant déclaré de **227 €**.

A savoir

Vous n'êtes pas concerné par l'exonération partielle de vos salaires si vous êtes en contrat de professionnalisation ou tout autre contrat de formation en alternance rémunérée.

POUR INFO : PAS DE PRELEVEMENT à la SOURCE pour vous, apprentis.

REMARQUES :

✓ pour les 1^{ère} DECLARATIONS :

Si je fais ma déclaration pour LA 1^{ère} FOIS PAR PAPIER je coche la case ci-dessous sur mon formulaire papier.

Vous déposez une déclaration pour la première fois : cochez ► Joignez une copie de justificatif de votre identité (carte d'identité, passeport, livret de famille, carte de séjour...)	☐
--	--------------------------

Si je dois indiquer mon revenu fiscal de référence, je mets 0.

Je devrais joindre des justificatifs à ma déclaration :

- ↳ CNI, passeport, livret de famille, carte de séjour....
- ↳ Justificatif d'hébergement (bail)
- ↳ RIB

✓ Les EXONERATIONS

Sont exonérés d'impôts sur le revenus, à cause de leur niveau de revenus ou de leur situation fiscale, les étudiants ayant une rémunération par de l'apprentissage, MAIS dans la LIMITE d'un CERTAINS MONTANT par AN (qui varie chaque année).

✓ REVENUS PAS IMPOSABLES :

La BOURSE d'Etudes

Les allocations

Les aides sociales

Certaines Primes reçues

Contacts Utiles Corrèze 19

❖ Centre des Finances Publiques **de TULLE**

[05 55 21 81 26](tel:0555218126)

[Cité administrative Jean Montalat, Pl. Martial Brigouleix, 19000 Tulle](#)

Ouverture : Lundi / mardi / mercredi / jeudi / vendredi de 8H45 à 12H

Lundi & jeudi de 13H30 à 15H30

Fermeture : samedi / dimanche

❖ Centre des Finances Publiques **de BRIVE**

[05 55 18 31 00](tel:0555183100)

[50 Bd Gontran Royer CS 10403, 19100 Brive-la-Gaillarde](#)

Ouverture : Lundi / mardi / mercredi / jeudi / vendredi de 8H45 à 12H

Lundi & jeudi de 13H30 à 15H30

Fermeture : samedi / dimanche

❖ Centre des Finances Publiques **d'Ussel**

[05 55 46 19 50](tel:0555461950)

[3 rue Albert-Chavagnac 19200 Ussel](#)

Ouverture : Du Lundi au Vendredi de 08h45 à 12H00

Contacts Utiles Creuse 23

❖ Centre des Finances Publiques **de GUERET**

[05 55 51 63 21](tel:0555516321)

[3 Av. de Laure, 23000 Guéret](#)

Ouverture : Lundi / Mardi / Mercredi / Jeudi / Vendredi de 8H30 à 12H

Fermeture : samedi / dimanche

❖ Centre des Finances Publiques de La Souterraine

[05 55 63 05 67](tel:0555630567)

[Mairie de La Souterraine / Rue de l'Hermitage, 23300 La Souterraine](#)

Ouverture : Lundi / Mardi / Mercredi / Jeudi de 8H30 à 12H

Vendredi de 8H30 à 11H

Fermeture : samedi / dimanche

❖ Centre des Finances Publiques **d'Aubusson**

[05 55 83 41 00](tel:0555834100)

[Allée Jean-Marie-Couturier 23200 Aubusson](#)

Ouverture : lundi / jeudi de 08H30 à 12H00 et de 13H30 à 16H00

Mardi / Mercredi / vendredi de 08H30 à 12H00

Fermeture : samedi / dimanche

Contacts Utiles Haute-Vienne 87

❖ Centre des Finances Publiques **de LIMOGES**

[05 55 45 59 00](tel:0555455900)

[30 Rue Cruveilhier, 87000 Limoges](#)

Ouverture : Lundi / mercredi / jeudi / vendredi de 8H30 à 12H

Fermeture : mardi / samedi / dimanche

❖ Centre des Finances Publiques **de Saint Léonard de Noblat**

[05 55 56 04 60](tel:0555560460)

[1 bis Av. Raymond Poulidor, 87400 Saint-Léonard-de-Noblat](#)

Ouverture : Lundi / Mercredi / Jeudi / vendredi : 8h30-12h30

Fermeture : le mardi / samedi / dimanche

❖ Centre des Finances Publiques **d' Eymoutiers**

[05 55 69 10 13](tel:0555691013)

[8 Rue de la Collégiale, 87120 Eymoutiers](#)

Ouverture : Du Lundi au Jeudi de 09H00 à 12H00

Vendredi 9H à 13H

Fermeture : samedi / dimanche

❖ Centre des Finances Publiques **de Saint-Junien**

[05 55 43 09 20](tel:0555430920)

[28 rue Junien Rigaud 87205 Saint-Junien](#)

Ouverture : Lundi / Vendredi de 8H30 à 12H & de 13H à 16H

Mercredi / jeudi de 8H30 à 12H

Fermeture : le mardi / samedi / dimanche

❖ Centre des Finances Publiques **de Saint Yrieix La Perche**

[05 55 08 36 37](tel:0555083637)

[2 avenue du Docteur-Lemoyne 87500 Saint-Yrieix-la-Perche](#)

Ouverture : Lundi / Mercredi / Jeudi / Vendredi de 8H30 à 12H30

Fermeture : le mardi / samedi / dimanche

 Si vous devez vous rendre sur le lieu du Centre des Finances Publiques, assurez-vous que l'accueil se fait sans rendez-vous ou prenez un rdv.

RQ : Felletin / Bourganeuf sont définitivement fermés

RQ : Aix sur Vienne est définitivement fermé.